

Temps d'attente pour une chirurgie à la suite d'une fracture de la hanche, 65 ans et plus (proportion des chirurgies pratiquées dans les 48 heures)

Nom	Temps d'attente pour une chirurgie à la suite d'une fracture de la hanche, 65 ans et plus (proportion des chirurgies pratiquées dans les 48 heures)
Nom abrégé ou autre nom	Sans objet
Description	Proportion des chirurgies pratiquées dans les 48 heures : Proportion des patients de 65 ans et plus qui ont subi une chirurgie à la suite d'une fracture de la hanche dans les 48 heures suivant leur admission initiale à un hôpital de soins de courte durée, ajustée selon les risques Pour plus de détails, consultez le document Notes méthodologiques générales .
Interprétation	Une proportion élevée est souhaitable.
Dimension du cadre de PSS	Extrants du système de santé : Accès à des services de santé exhaustifs et de qualité supérieure
Nature des besoins	Aller mieux
Couverture géographique	Ensemble des provinces et des territoires, à l'exception du Québec
Niveau de déclaration et désagrégation	National, Provincial et territorial, Régional, Quintile de revenu du quartier
Résultats de l'indicateur	https://yourhealthsystem.cihi.ca/epub/?language=fr
Identification de l'indicateur	
Nom	Temps d'attente pour une chirurgie à la suite d'une fracture de la hanche, 65 ans et plus (proportion des chirurgies pratiquées dans les 48 heures)
Nom abrégé ou autre nom	Sans objet
Description et calcul de l'indicateur	Proportion des chirurgies pratiquées dans les 48 heures : Proportion des patients de 65 ans et plus qui ont subi une chirurgie à la suite d'une fracture de la hanche dans les 48 heures suivant leur admission initiale à un hôpital de soins de courte durée, ajustée selon les risques Pour plus de détails, consultez le document Notes méthodologiques générales . Le temps d'attente est calculé à partir de la date et de l'heure d'admission pour une première hospitalisation au cours de laquelle un diagnostic de fracture de la hanche a été posé (hospitalisation de référence) jusqu'à la date et l'heure de la chirurgie de réparation de la fracture (hospitalisation associée à la chirurgie). Si la chirurgie à la suite d'une fracture de la hanche n'est pas pratiquée durant l'hospitalisation de référence, les enregistrements sont couplés selon les critères suivants :
Description	<ol style="list-style-type: none">1. L'hospitalisation de référence et l'hospitalisation associée à la chirurgie ont le même code de diagnostic de fracture de la hanche à quatre caractères de la CIM-10-CA, codifié comme diagnostic de type M, 1, W, X ou Y. Il n'est pas nécessaire que le type de diagnostic soit le même.2. Il s'est écoulé 28 jours ou moins entre la date d'admission pour l'hospitalisation de référence et la date d'admission pour l'hospitalisation associée à la chirurgie.
Calcul : description	L'enregistrement dans lequel sont consignés le diagnostic de fracture de la hanche et la chirurgie de réparation de la fracture (hospitalisation associée à la chirurgie) est d'abord sélectionné selon les critères d'inclusion et d'exclusion du dénominateur. On détermine ensuite l'hospitalisation en soins de courte durée de référence.

La proportion ajustée selon les risques résulte de la division du nombre de cas observé par le nombre prévu de cas, puis de la multiplication du résultat par la moyenne canadienne.

Unité d'analyse : événement de fracture de la hanche, qui comprend un diagnostic de fracture de la hanche et une chirurgie de réparation de la fracture

Lieu de résidence

Pourcentage ou proportion

Covariables utilisées pour l'ajustement selon les risques:

Pour une liste détaillée des covariables utilisées, consulter les [Spécifications du modèle](#).

Régression logistique

Description :

Nombre de patients âgés de 65 ans et plus qui ont subi une intervention chirurgicale dans un hôpital de soins de courte durée à la suite d'une fracture de la hanche

Inclusions :

1. a) Fracture de la hanche (CIM-10-CA : S72.0, S72.1 ou S72.2) codifiée comme un diagnostic principal (DxP), sans être aussi un diagnostic de type 2

ou

b) Autre diagnostic codifié à la fois comme un DxP et un diagnostic de type 2, et diagnostic de fracture de la hanche codifié comme un diagnostic de type 1 ou W, X ou Y, sans être aussi un diagnostic de type 2

ou

c) Cas de convalescence ou de réadaptation (CIM-10-CA : Z50.1, Z50.8, Z50.9, Z54.0, Z54.4, Z54.7, Z54.8 ou Z54.9) codifiés comme un DxP, et fracture de la hanche codifiée comme un diagnostic de type 1 ou W, X ou Y, sans être aussi un diagnostic de type 2

2. Critère 1 (a, b, c) avec code d'intervention pertinent de la CCI* :

a) 1.VA.74.^ – Fixation, articulation de la hanche

b) 1.VA.53.^ – Implantation d'un appareil interne, articulation de la hanche

c) 1.VC.74.^ – Fixation, fémur

d) 1.SQ.53.^ – Implantation d'un appareil interne, bassin

3. Âge à l'admission : 65 ans et plus

4. Sexe inscrit : homme ou femme

5. Admission dans un établissement de soins de courte durée (type d'établissement = 1)

6. Catégorie d'admission : urgent/très urgent (catégorie d'admission = U)

Remarques

*Le code peut être inscrit sans égard à l'emplacement.

Les interventions hors hôpital et abandonnées en cours d'intervention (attribut de situation = A ou indicateur hors hôpital = Y) sont exclues.

Exclusions :

1. Enregistrements comportant un numéro d'assurance maladie non valide

2. Enregistrements comportant un code non valide pour la province émettrice du numéro d'assurance maladie

3. Enregistrements de donneurs décédés ou de mortinaissances (catégorie d'admission = R ou S)

Calcul : affectation géographique

Calcul : type de mesure

Calcul : ajustement

Calcul : méthode d'ajustement

Dénominateur

	<p>4. Enregistrements comportant une date ou une heure d'admission non valide</p> <p>5. Enregistrements comportant une date ou une heure de sortie non valide</p> <p>6. Enregistrements comportant une date ou une heure d'intervention non valide</p> <p>7. Épisodes dont la sortie correspond à une sortie contre l'avis du médecin ou à un patient qui n'est pas rentré après un congé (code de l'état à la sortie = 06 ou 12)</p> <p>8. Événements de fracture de la hanche pour lesquels la fracture de la hanche est codifiée comme un diagnostic post-admission, soit un diagnostic de type 2, sur l'enregistrement de l'hospitalisation de référence ou de l'hospitalisation associée à la chirurgie (sans égard à la catégorie d'admission)</p>
Numérateur	<p>Description : Sous-ensemble du dénominateur qui représente le nombre de fractures de la hanche traitées par intervention chirurgicale dans les 48 heures suivant l'admission initiale à un hôpital de soins de courte durée</p>
Contexte, interprétation et points de référence	<p>Les patients plus âgés ayant subi une fracture de la hanche et qui font face à des temps d'attente avant leur intervention courent un risque plus élevé de complications postopératoires et de mortalité.</p>
Justification	<p>Le temps d'attente pour une chirurgie de réparation d'une fracture de la hanche permet de mesurer l'accès aux soins. Les états comorbides, les transferts à un autre hôpital et les différences sur le plan de la pratique ayant trait à certains types de médicaments, comme les anticoagulants, peuvent influencer sur les temps d'attente. Toutefois, des attentes plus longues peuvent indiquer un manque de ressources, le manque de disponibilité des médecins ou d'autres problèmes liés à l'accès aux soins.</p>
Interprétation	<p>Une proportion élevée est souhaitable.</p>
Dimension du cadre de PSS	<p>Extrants du système de santé : Accès à des services de santé exhaustifs et de qualité supérieure</p>
Nature des besoins	<p>Aller mieux</p>
Objectifs et points de référence	<p>En décembre 2005, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont fixé à 48 heures le point de référence relatif aux réparations d'une fracture de la hanche.</p> <p>Bergeron E, Lavoie A, Moore L, et al. Is the delay to surgery for isolated hip fracture predictive of outcome in efficient systems? <i>J Trauma Acute Care Surg</i> 2006;60(4):753-757.</p> <p>Institut canadien d'information sur la santé. Health Indicators 2007. Ottawa, ON : ICIS; 2007.</p> <p>Institut canadien d'information sur la santé. Waiting for Health Care in Canada: What We Know and What We Don't Know. Ottawa, ON : ICIS; 2006.</p>
Références	<p>Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. First Common Benchmarks Will Allow Canadians to Measure Progress in Reducing Wait Times (communiqué). Toronto, ON : MSSLD; 12 décembre 2005. http://news.ontario.ca/archive/en/2005/12/12/First-ever-common-benchmarks-will-allow-Canadians-to-measure-progress-in-reducin.html.</p> <p>Santé Canada. Final Report of the Federal Advisor on Wait Times. Ottawa, ON : Santé Canada; 2006.</p> <p>Vidal EL, Moreira-Filho DC, Coeli CM, Camargo KR Jr, Fukushima FB, Blais R. Hip fracture in the elderly: does counting time from fracture to surgery or from hospital admission to surgery matter when studying in-hospital mortality? <i>Osteoporos Int</i> 2009;20(5):723-729.</p> <p>Weller I, Wai EK, Jaglal S, Kreder HJ. The effect of hospital type and surgical delay on mortality after surgery for hip fracture. <i>J Bone Joint Surg Br</i> 2005;87(3):361-366.</p>
Disponibilité des sources de données et résultats	
Sources des données	BDCP

Années de données disponibles	<p>Type d'année : Exercice</p> <p>Première année de données disponibles : 2009</p> <p>Dernière année de données disponibles : 2015</p>
Couverture géographique	Ensemble des provinces et des territoires, à l'exception du Québec
Niveau de déclaration et désagrégation	National, Provincial et territorial, Régional, Quintile de revenu du quartier
Mise à jour des résultats	Chaque année
Fréquence de mise à jour	Outil Web : Publication en ligne Indicateurs de santé
Résultats de l'indicateur	URL : https://yourhealthsystem.cihi.ca/epub/?language=fr
Mises à jour	Sans objet
Énoncé de qualité	<p>Une personne peut avoir subi plus d'une fracture de la hanche et d'une réparation pendant la période de référence; ainsi, elle peut être incluse plus d'une fois dans l'indicateur.</p> <p>En raison de différences sur le plan de la méthodologie, cet indicateur peut différer d'autres indicateurs similaires élaborés et déclarés par les provinces et territoires.</p> <p>Comme l'indicateur ne comprend pas le Québec, aucune comparaison pancanadienne n'est possible.</p> <p>Cet indicateur a été retiré en 2016--2017; il a été remplacé par l'indicateur Réparation d'une fracture de la hanche dans les 48 heures. Le nouvel indicateur comporte les changements d'ordre méthodologique suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'unité d'analyse est un épisode de soin. • Les patients âgés de 18 ans et plus sont inclus dans l'indicateur. • Les patients dont la sortie correspond à un départ volontaire ou à un non-retour d'un congé temporaire (code d'état à la sortie = 06 ou 12) sont inclus.
Mises en garde et limites	Sans objet
Problèmes relatifs à l'établissement des tendances	
Commentaires	